

Département d'Indre-et-Loire

**Stratégie  
départementale  
de l'aide à domicile  
2020/2023**





# ÉDITO



Rester chez soi le plus longtemps possible, malgré l'âge ou la dépendance, est un souhait partagé par grand nombre de personnes âgées ou en situation de handicap. C'est avant tout un enjeu de solidarité nationale, auquel le Département d'Indre-et-Loire prend sa part et relève le défi à la hauteur de ses engagements et responsabilités.

Le maintien et l'accompagnement à domicile sont en effet une priorité largement affichée dans le « Schéma départemental de l'autonomie 2018-2022 » et qui s'appuie en grande partie sur les missions exercées par les services d'aide et d'accompagnement à domicile, les SAAD.

Pour autant, un état des lieux et une réflexion partagée entre le Département et les SAAD ont permis de confirmer les grandes difficultés du secteur en termes de recrutement avec la nécessité de promouvoir et valoriser les métiers de l'aide à domicile, de souligner une santé financière fragile pour les structures, ainsi que des disparités territoriales.

C'est pourquoi, malgré un contexte législatif non stabilisé, dans l'attente du projet de loi « Grand âge », le Département a souhaité conforter son soutien aux SAAD et le faire évoluer, en élaborant sa « stratégie départementale de l'aide à domicile »

Cette dernière a pour ambition de mieux répondre aux attentes de la population :

- en veillant à une bonne répartition des services en tous points du territoire départemental ;
- en améliorant la coordination et la coopération entre les différentes structures qui œuvrent au domicile des personnes ;
- en conciliant équilibre financier des SAAD habilités à l'aide sociale et un juste tarif pour les usagers les plus fragiles économiquement ;
- en soutenant la modernisation des SAAD à travers des outils de gestion et d'intervention innovants ;

Cette stratégie départementale, construite avec les acteurs de l'aide à domicile, est une étape essentielle pour offrir aux Tourangeaux, et particulièrement aux plus vulnérables, un service de qualité.

Elle montre l'engagement du Département à répondre à leurs attentes tout en rappelant que cette volonté doit pouvoir compter sur la solidarité nationale. Elle est indispensable pour une pérennité des acteurs du domicile et une véritable refonte du secteur, pour aujourd'hui et pour demain.

**Nadège ARNAULT**

1<sup>ère</sup> vice-présidente  
en charge des affaires sociales d'Indre-et-Loire

**Jean-Gérard PAUMIER**

Président du Conseil départemental  
d'Indre-et-Loire

# SOMMAIRE

## P.3 ÉDITO

1

### P.7 DÉFINIR UN TARIF DESTINÉ À GARANTIR LA SOUTENABILITÉ ÉCONOMIQUE DES SAAD HABILITÉS, EN CONCILIANT UN JUSTE COÛT POUR L'USAGER ET UNE DÉPENSE DÉPARTEMENTALE MAÎTRISÉE

- A** Structurer l'offre pour les bénéficiaires de l'APA et de la PCH, en établissant une convergence tarifaire pour les SAAD habilités à l'aide sociale
- B** Définir un cadre conventionnel
- C** Mettre en place un suivi des pratiques tarifaires sur le département afin d'améliorer le pilotage de l'offre et la lisibilité des tarifs pour les usagers

2

### P.8 RENFORCER LA GOUVERNANCE ET LA RÉGULATION TERRITORIALE DU SECTEUR DE L'AIDE À DOMICILE

- A** Réguler les demandes d'autorisation sur la base de l'analyse cartographiée de l'offre et des besoins
- B** Dynamiser la coopération entre SAAD
- C** Favoriser l'harmonisation des pratiques des SAAD
- D** Réaffirmer le rôle des coordinations autonomie dans la régulation territoriale du secteur

3

### P.10 AMÉLIORER L'IMAGE ET L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS DE L'AIDE À DOMICILE

- A** Revaloriser l'image du secteur, des métiers et des professionnels via des actions de communication
- B** Faire évoluer l'offre et les pratiques de formation
- C** Favoriser les parcours d'insertion au profit des bénéficiaires du RSA

4

**P.12 AMÉLIORER LA COORDINATION ET LA COOPÉRATION ENTRE LES DIFFÉRENTS ACTEURS DU DOMICILE**

- A** Clarifier la répartition des missions entre les SSIAD et les SAAD
- B** Mettre en place des expérimentations visant à décroquer le médico-social et le sanitaire en s'appuyant sur l'article 51 de la LFSS
- C** Soutenir les auxiliaires de vie sur l'accompagnement du handicap
- B** Améliorer la gestion des situations complexes et les dispositifs de coordination au domicile

5

**P.13 MODERNISER LES OUTILS DE GESTION ET D'INTERVENTION AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE**

- A** Moderniser les outils de pilotage du secteur de l'aide à domicile
- B** Améliorer le processus de gestion des signalements au procureur
- C** Faciliter l'accès aux aides techniques au domicile des usagers

**P.15 GLOSSAIRE**





**DÉFINIR UN TARIF DESTINÉ À GARANTIR LA SOUTENABILITÉ  
ÉCONOMIQUE DES SAAD HABILITÉS, EN CONCILIANT  
UN JUSTE COÛT POUR L'USAGER ET UNE DÉPENSE  
DÉPARTEMENTALE MAÎTRISÉE**

**OBJECTIFS**

- A Structurer** l'offre pour les bénéficiaires de l'APA et de la PCH, en établissant une convergence tarifaire pour les SAAD habilités à l'aide sociale
- B Définir** un cadre conventionnel
- C Mettre en place** un suivi des pratiques tarifaires sur le département afin d'améliorer le pilotage de l'offre et la lisibilité des tarifs pour les usagers

**MODALITÉS DE MISES EN ŒUVRE**

- A Mettre en œuvre une convergence tarifaire à 3 ans des SAAD habilités à l'aide sociale**
  - > **Identifier** une cible de convergence tarifaire entre les services
- B Définir le cadre conventionnel avec les SAAD habilités à l'aide sociale à 4 ans**
  - > **Objectiver** les éléments expliquant l'augmentation des coûts d'intervention
  - > **Mettre en place** des objectifs de professionnalisation et de modernisation ( respect du cadre budgétaire réglementaire, comptabilité analytique, utilisation d'ESPPADOM )
- C Mettre en place un suivi des pratiques tarifaires**
  - > **S'appuyer** sur l'observatoire des pratiques tarifaires en le réactualisant régulièrement
  - > **Mettre à disposition** les données sur les pratiques tarifaires aux équipes APA/PCH et aux usagers à travers le site du conseil départemental

Pilote(s) de l'action	Co-pilotes	Contributeurs
Direction de l'Autonomie		SAAD
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	Calendrier prévisionnel	
Tableaux de bord et indicateurs des conventions	Convergence stabilisée en 2022 Conventionnement jusqu'en 2023	

## RENFORCER LA GOUVERNANCE ET RÉGULATION TERRITORIALE DU SECTEUR DE L'AIDE À DOMICILE

### OBJECTIFS

- A Réguler** les demandes d'autorisation sur la base d'une analyse cartographiée de l'offre et des besoins
- B Dynamiser** la coopération entre SAAD sur les territoires d'intervention
- C Favoriser** l'harmonisation des pratiques et des messages portés par les SAAD
- D Réaffirmer** le rôle des coordinations autonomie dans la régulation territoriale du secteur

### MODALITÉS DE MISES EN ŒUVRE

#### **A Réguler les demandes d'autorisation sur la base de l'analyse cartographiée de l'offre et des besoins**

- > À partir de l'analyse des interventions réelles des services, il a pu être déterminé que l'ensemble du territoire est couvert par au moins un service prestataire intervenant au domicile.
- > Les demandes d'autorisations des SAAD, des résidences autonomie, résidences services et habitats inclusifs seront également analysées à l'aune du respect du libre choix du résident et de l'ouverture du service aux bénéficiaires de l'ensemble du territoire.
- > De nouvelles autorisations pourront être accordées, éventuellement dans le cadre d'un appel à projets d'une part, au regard de la faiblesse de l'offre en milieu rural et si elles visent à répondre aux besoins des territoires les moins dotés, afin de garantir le libre choix de l'utilisateur et, d'autre part, si des évolutions sur le plan qualitatif le nécessite.

#### **B Dynamiser la coopération entre SAAD**

- > **Organiser** les prises en charge entre plusieurs SAAD auprès d'un même bénéficiaire pour les cas complexes
  - En travaillant les coopérations de manière territorialisée
  - En identifiant par territoire les compétences spécifiques
  - En mettant en place une souplesse dans les plans d'aide entre les SAAD concernés

#### **C Favoriser l'harmonisation des pratiques et des messages portés par les SAAD**

- > **Réactualiser la charte** des SAAD à destination des usagers et mener des actions de communication départementales à destination des usagers
- > **Rédiger un référentiel** des pratiques en impliquant les SAAD en s'inspirant de ces thématiques :
  - Les heures à la charge du bénéficiaire
  - Les limites des missions d'intervention des SAAD
  - La discrimination des intervenants
  - Les écrits professionnels au domicile
  - La gestion des cas complexes
- > **S'assurer** que les SAAD (à l'échelle des services ou des fédérations) appliquent les exigences du cahier des charges national



## D Réaffirmer le rôle des coordinations autonomie dans la régulation territoriale du secteur

- > **Faire évoluer** le fonctionnement des coordinations autonomie, notamment sur la coordination sanitaire/médico-sociale, en articulation avec le déploiement des dispositifs d'orientation et d'appui
- > **Capitaliser** de manière plus efficace sur les expérimentations ayant lieu en territoire pour permettre aux porteurs de projet de gagner en efficacité
- > **Réfléchir** à des solutions techniques ou pratiques permettant aux référents APA/PCH d'avoir de la visibilité sur la disponibilité ou la saturation des SAAD de leur territoire

Pilote(s) de l'action	Co-pilotes	Contributeurs
Direction de l'Autonomie	/	SAAD
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	Calendrier prévisionnel	
Nombre de projets communs à plusieurs SAAD Nombre de plans d'aide complexes/lourds partagés	2020/2023	

## AMÉLIORER L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS DE L'AIDE À DOMICILE

### OBJECTIFS

- A Revaloriser** l'image du secteur, des métiers et des professionnels via des actions de communication
- B Faire évoluer** l'offre et les pratiques de formation
- C Favoriser** les parcours d'insertion au profit des bénéficiaires du RSA

### MODALITÉS DE MISES EN ŒUVRE

- A Revaloriser l'image du secteur, des métiers et des professionnels via des actions de communication**
  - > **Mener une campagne** de communication départementale sur les atouts des métiers du domicile en valorisant l'aide à domicile dans le parcours de vie et de soins de la personne
  - > **Actualiser** la plaquette départementale de présentation des métiers
  - > **Organiser** un forum d'ampleur sur les métiers du domicile ou plus largement un « forum senior » en associant les organismes de formation
  - > **Valoriser** la parole des personnes aidées et des personnes salariées en mobilisant les témoignages durant les temps de sensibilisation et de formation sur les métiers
- B Faire évoluer l'offre et les pratiques de formation**
  - > **Mettre en place** une coordination départementale des formations notamment pour améliorer le calendrier des stages
  - > **Améliorer** l'adéquation entre les besoins des territoires et les formations en impliquant en amont les employeurs dans la constitution des groupes
  - > **S'appuyer** sur les plateaux techniques des établissements pour mettre en place des formations pratiques ( ex : les MAS pour les aspirations endotrachéales )
  - > **Engager** une réflexion sur le modèle économique des temps d'échanges de pratiques et de tutorat
- D Favoriser les parcours d'insertion au profit des bénéficiaires du RSA**
  - > **Créer** un observatoire départemental à destination des SAAD des aides et des dispositifs qui permettrait de cartographier les dispositifs d'accompagnement social et d'aide au recrutement existants afin de faciliter l'entrée dans l'emploi

### Sur les dispositifs d'accompagnement social :

- Garde d'enfants
- Fonds départemental d'insertion pour l'emploi
- Plateforme Wimoov

### Sur les dispositifs de d'aide au recrutement :

- Prépa-compétences,
- MRS : méthode de recrutement par simulation
- «Valoriser son image professionnelle »
- Plateforme téléphonique (proconsult)
- JobTouraine

- > **Articuler et coordonner** étroitement les politiques départementales de l'aide à domicile et de l'insertion
- > **Améliorer** le repérage des employeurs de l'aide à domicile par la direction de l'insertion notamment en zone rurale
- > **Positionner** les SAAD sur le repérage des bénéficiaires du RSA pouvant bénéficier d'une formation ( avec la notion de proximité de territoire/bassin de vie )
- > **Fluidifier** le passage de relais entre les SAAD et le service insertion une fois qu'un bénéficiaire du RSA pouvant faire l'objet d'un accompagnement est identifié
- > **Initier** des temps de concertation au niveau des territoires pour mettre en cohérence les dispositifs existants ( Pôle Emploi, Conseil départemental, SAAD, Missions locales, etc. )

Pilote(s) de l'action	Co-pilotes	Contributeurs
Direction de l'Autonomie	•Direction de l'insertion	<ul style="list-style-type: none"><li>• Conseil régional</li><li>• Organismes de formation</li><li>• Pôle Emploi</li><li>• Fédérations</li><li>• SAAD</li><li>• CNSA</li></ul>
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	Calendrier prévisionnel	
Nombre de bénéficiaires de RSA recrutés par un SAAD	2020/2023	

## AMÉLIORER LA COORDINATION ET LA COOPÉRATION ENTRE LES DIFFÉRENTS ACTEURS DU DOMICILE

### OBJECTIFS

- A Clarifier** la répartition des missions entre les SSIAD et les SAAD
- B Mettre en place** des expérimentations visant à décloisonner le médico-social et le sanitaire
- C Soutenir** les auxiliaires de vie sur l'accompagnement du handicap
- D Améliorer** la gestion des situations complexes au domicile

### MODALITÉS DE MISES EN ŒUVRE

#### A Clarifier la répartition des missions entre les SSIAD et les SAAD

- > **Identifier**, en lien avec l'ARS, d'éventuelles pratiques hétérogènes d'admission et de prise en charge entre les SSIAD / HAD sur les territoires
- > **Elaborer** des fiches protocoles délimitant le rôle de chacun à destination des intervenants

#### B Mettre en place des expérimentations visant à décloisonner le médico-social et le sanitaire en s'appuyant sur l'article 51 de la LFSS

- > **Organiser** des expérimentations en priorité sur les sorties d'hospitalisation

#### C Soutenir les auxiliaires de vie sur l'accompagnement du handicap

- > **Mettre en place** des plateformes de ressources adossées aux SAVS-SAMSAH pouvant apporter un soutien aux AVS : échanges de pratiques, formations, prévention des risques professionnels, aide psychologique, etc.

#### D Améliorer la gestion des situations complexes et les dispositifs de coordination au domicile

- > **Redéfinir** au niveau départemental un protocole de coordination autour des situations complexes, afin de déclencher la coordination davantage en amont des interventions au domicile et d'identifier un référent unique pour la personne
- > **Mener** un chantier sur la mutualisation des outils de liaison et leur numérisation avec l'ARS, dans la continuité du PAERPA

Pilote(s) de l'action	Co-pilotes	Contributeurs
Direction de l'Autonomie	ARS	•Porteurs de projets •ESMS
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	Calendrier prévisionnel	
Fiches protocoles	2020/2023	

## MODERNISER LES OUTILS DE GESTION ET D'INTERVENTION AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE

### OBJECTIFS

- A Moderniser** le dialogue de gestion via la mise en place d'un suivi de l'activité et de l'effectivité des plans d'aide
- B Améliorer** le processus de gestion des signalements au procureur
- C Faciliter** l'accès aux aides techniques au domicile des usagers (technicothèque, formation des intervenants, etc.)

### MODALITÉS DE MISES EN ŒUVRE

#### **A Moderniser les outils de pilotage du secteur de l'aide à domicile**

- > **Généraliser** le déploiement de la télétransmission, échange informatisé d'informations entre les SAAD et le Département ( données relatives à la facturation et aux heures effectives des plans d'aides... ) via la norme ESPPADOM dont l'expérimentation est en cours avec l'ADMR et l'ASSAD HAD
- > **Définir** le cahier des charges du Conseil départemental sur le sujet de la télétransmission des données par les SAAD ( nature des informations attendues par le Conseil départemental, les formats de données, les règles de gestion afférentes, etc )
- > **Accompagner** le déploiement de la télégestion des SAAD ( données en temps réel des heures et/ou de l'activité effectuées par un salarié au domicile de la personne aidée )
- > **Mise en place** à terme d'un observatoire des tarifs et des prestations visant à améliorer la qualité des services et l'efficience des plans d'aides

#### **B Améliorer le processus de gestion des signalements au procureur**

- > **Faire remonter** les besoins des SAAD en la matière
- > **Clarifier** le processus de signalement
- > **Réfléchir** aux possibilités d'accompagnement des SAAD pour mettre en œuvre un signalement

#### **C Faciliter l'accès aux aides techniques au domicile des usagers**

- > **Valoriser** la délégation de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie auprès du Conseil départemental sur les aides techniques
- > **Communiquer** auprès des structures sur le dispositif
- > **Valoriser** auprès des SAAD le dispositif de conventionnement entre le département et les ergothérapeutes libéraux dans le cadre de la délégation de la Conférence des financeurs
- > **Former** les intervenants aux aides techniques

- > **Sensibiliser** les intervenants par des ergothérapeutes pour faciliter le repérage des besoins
- > **Imaginer** des formations sur des aides techniques « simples » mal identifiées
- > **Expérimenter** de nouvelles solutions techniques
- > **Capitaliser** sur l'expérimentation de l'ASSAD HAD concernant la mise en place d'une valise d'aides techniques mobiles
- > **Expérimenter** sur le territoire une solution de serrures télécommandées en lien avec la Conférence des financeurs
- > **Appuyer** le projet du Conseil départemental de technicothèque : dispositif de réutilisation des aides techniques

Pilote(s) de l'action	Co-pilotes	Contributeurs
Direction de l'Autonomie	ARS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Porteurs de projets</li> <li>• ESMS</li> </ul>
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	Calendrier prévisionnel	
Fiches protocoles	2020/2023	

# GLOSSAIRE

<b>APA</b>	Allocation personnalisée d'autonomie
<b>ARS</b>	Agence régionale de santé
<b>CAF</b>	Caisse d'allocations familiales
<b>CASF</b>	Code de l'action sociale et des familles
<b>CPAM</b>	Caisse primaire d'assurance maladie
<b>CPOM</b>	Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens
<b>CNSA</b>	Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
<b>DIRECCTE</b>	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
<b>ESPPADOM</b>	Norme d'échange de données entre les prestataires de services à la personne et les Départements
<b>GIR</b>	Groupe iso-ressources
<b>LFSS</b>	Loi de financement de la sécurité sociale
<b>MAS</b>	Maison d'accueil spécialisé
<b>PAERPA</b>	Personnes âgées en risque de perte d'autonomie
<b>PCH</b>	Prestation de compensation du handicap
<b>SAD</b>	Service d'aide à domicile
<b>SAAD</b>	Service d'aide et d'accompagnement à domicile
<b>SAVS</b>	Service d'accompagnement à la vie sociale
<b>SAMSAH</b>	Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés
<b>SSIAD</b>	Service de soins infirmiers à domicile

